Maillane
L'âme de la Provence
Village natal de Frédéric Mistral
1830-1914

Plan Local d'Urbanisme

5.b. Zonage - Zoom sur le centre

Révision du POS en PLU prescrite le 15/10/2013
PLU arrêté le 27/06/2016
PLU approuvé le 20/03/2017
Modification N°1 approuvée le 20/10/2022

CITADIA conseil

Légende :

UA Nom de zone

28 — Emplacements réservés
Numéro d'ER

A13 — Alignements d'arbres à protéger
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Haies à protéger
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

B7 / B10 — Eléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger
(au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme)

CO1 — Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
(au titre du L.151-11 du code de l'urbanisme)

Espaces Boisés Classés

Marge de recul (4m) des berges des cours d'eaux non domaniaux

Marge de recul

O.A — Périmètre OAP

Alignements de façades à conserver

Linéaires commerciaux à préserver

Retrait gonflement des argiles :

TOUTE LA COMMUNE — Zone faiblement à moyennement exposée (B2)

Plan de Prévention du Risque inondation de la Basse Durance - Extension sur Graveson
Aléa de la crue de référence
Classes d'aléas :

- *Très fort*
- *Fort*
- *Modéré*
- *Moyen*
- *Faible*